

## RESPECT DE LA DIRECTIVE IED ET DES MTD

Les pages suivantes détaillent les meilleures techniques mises en place.

<b>Systèmes de management environnemental (SME)</b> Afin d'améliorer les performances environnementales globales des installations d'élevage, la MTD consiste à mettre en place et à appliquer un système de management environnemental (SME) présentant toutes les caractéristiques suivantes:				
<b>Critère de conformité</b> : la mise en œuvre s d'une technique est attendue.				
<b>MTD 1</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Éléments d'appréciation</b>

<p>1. engagement de la direction, y compris à son plus haut niveau;</p> <p>2. définition, par la direction, d'une politique environnementale intégrant le principe d'amélioration continue des performances environnementales de l'installation;</p> <p>3. planification et mise en place des procédures nécessaires, fixation d'objectifs et de cibles, planification financière et investissement;</p> <p>4. mise en oeuvre des procédures, prenant particulièrement en considération les aspects suivants: a) organisation et responsabilité; b) formation, sensibilisation et compétence; c) communication; d) participation du personnel; e) documentation; f) contrôle efficace des procédés; g) programmes de maintenance; h) préparation et réaction aux situations d'urgence; i) respect de la législation sur l'environnement;</p> <p>5. contrôle des performances et prise de mesures correctives, les aspects suivants étant plus particulièrement pris en considération: a) surveillance et mesurage (voir également le rapport de référence du JRC relatif à la surveillance des émissions des installations relevant de la directive sur les émissions industrielles — ROM); b) mesures correctives et préventives; c) tenue de registres; d) audit interne ou externe indépendant (si possible) pour déterminer si le SME respecte les modalités prévues et a été correctement mis en oeuvre et tenu à jour;</p> <p>6. revue du SME et de sa pertinence, de son adéquation et de son efficacité, par la direction;</p> <p>7. suivi de la mise au point de technologies plus propres;</p> <p>8. prise en compte de l'impact sur l'environnement de la mise à l'arrêt définitif d'une installation dès le stade de sa conception et pendant toute la durée de son exploitation;</p> <p>9. réalisation régulière d'une analyse comparative des performances, par secteur (document de référence sectoriel EMAS, par exemple). En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'élevage intensif de volailles ou de porcs, la MTD consiste également à incorporer les éléments suivants dans le SME:</p> <p>10. mise en oeuvre d'un plan de gestion du bruit (voir MTD 9);</p> <p>11. mise en oeuvre d'un plan de gestion des odeurs (voir MTD 12).</p>	<p>O <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Tout le site d'élevage</p>	<p>Mise en place d'un plan d'actions pour améliorer les performances de l'installation.</p> <p>Enregistrement des différentes performances et consommations de l'élevage.</p> <p>Programme de maintenance établi.</p> <p>Programme de formation.</p> <p>Surveillance des émissions avec annuellement un retour sur l'année passée et mise en place de mesures correctives si nécessaire.</p> <p>Analyse régulière de l'installation et des voies de progrès possible sur le plan technique, humain, environnemental, administratif et économique.</p> <p>Voir synthèse des actions à la page suivante.</p>
--	--	---------------------------------	-------------------------------	--



## TENUE DES REGISTRES

Eau, électricité, achats (aliments, animaux...)



Identifier gaspillage et fuites



Livraison du matériel



Retrait des animaux, des déchets....

## PLANIFICATION DES ACTIVITES

## PROGRAMME DE REPARATION ET D'ENTRETIEN

Garantir le bon fonctionnement des structures et des équipements ainsi que la propreté des installations



Eviter toute corrosion et fuite

Nettoyage et contrôle pour fonctionnement optimal

Sécher et nettoyer les installations (Propreté + diminution des émissions)

Vérifier le fonctionnement de l'isolation, des ventilateurs, des volets, des capteurs de températures etc. pour éviter la panne

## FORMATION

Actualiser ses connaissances Les partager avec le reste du personnel

Savoir intervenir vite en cas d'incident ou de fuites imprévues



Liste des numéros utiles : services d'urgence, organismes de régulation, analystes du secteur de l'eau...

## PROCEDURES D'URGENCE



Liste des équipements disponibles (pare-écume...)



Réviser ces procédures....et les améliorer !



Plan de l'exploitation (localisation des systèmes de drainage et sources d'eau)



Plan d'action pour incendies, fuites ou écoulements de la fosse, ruissellements etc.



1- Evaluation de la parcelle : identification risques de ruissellement



6- Eviter les embouteillages

2- Suivi des conditions climatiques



## PLANIFICATION DE L'EPANDAGE



3- Prise en compte des cours d'eau, des haies, des voisins...

7- Détecter tout signe d'écoulement



8- Garantir la circulation de l'information en cas de problèmes



4- Choix d'une dose à épandre

5- Vérification des machines

## Organisation

<b>MTD 2. Afin d'éviter ou de réduire les effets sur l'environnement et d'améliorer les performances globales, la MTD consiste à appliquer toutes les techniques suivantes.</b>		
<i>Condition de conformité : l'application de l'ensemble des techniques est attendue.</i>		
MTD 2	Aide à la compréhension des techniques	Pièces justificatives
<p>Localisation appropriée de l'unité/l'installation d'élevage et bonne répartition spatiale des activités, afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— réduire les transports d'animaux et de matières (y compris les effluents d'élevage);</li> <li>— maintenir une distance adéquate par rapport aux zones sensibles nécessitant une protection;</li> <li>— tenir compte des conditions climatiques existantes (par exemple, vent et précipitations);</li> <li>— prendre en considération la capacité d'extension ultérieure de l'installation d'élevage;</li> <li>— éviter la contamination de l'eau.</li> </ul> <p><i>N'est pas nécessairement applicable d'une manière générale aux unités/installations d'élevage existantes.</i></p>	x	Site d'élevage facilement accessible par la route communale qui jouxte les installations.
<p>Éduquer et former le personnel, en particulier dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— réglementation applicable, élevage, santé et bien-être des animaux, gestion des effluents d'élevage, sécurité des travailleurs;</li> <li>— transport et épandage des effluents d'élevage;</li> <li>— planification des activités;</li> <li>— planification d'urgence et gestion;</li> <li>— réparation et entretien des équipements</li> </ul>	x	Abonnement à des revues spécifiques en aviculture (ex : Réussir AVI et technique avicole). Participation aux réunions techniques et réglementaires. Planification des différentes activités afférentes à l'élevage.
<p>Élaborer un plan d'urgence pour faire face aux émissions et incidents imprévus tels que la pollution de masses d'eau. Il peut notamment s'agir: — d'un plan de l'installation d'élevage indiquant les systèmes de drainage et les sources d'eau/effluents; — de plans d'action pour pouvoir réagir à certains événements potentiels (par exemple en cas d'incendie, de fuite ou d'effondrement des fosses à lisier, de ruissellement non maîtrisé à partir des tas d'effluents d'élevage, de déversements d'huile); — des équipements disponibles pour faire face à un incident de pollution (par exemple, équipement pour colmater les drains, construire des fossés de retenue, des pare-écume pour les déversements d'huile).</p>	x	Fosse de stockage étanche pour les eaux de lavage
<p>Contrôle, réparation et entretien réguliers des structures et des équipements tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les fosses à lisier pour détecter tout signe de dégradation, de détérioration ou de fuite;</li> <li>— les pompes à lisier, les mélangeurs, les séparateurs, les dispositifs d'irrigation;</li> <li>— les systèmes de distribution d'eau et d'aliments;</li> <li>— le système de ventilation et les sondes de température;</li> <li>— les silos et le matériel de transport (par exemple, vannes, tubes);</li> <li>— les systèmes de traitement d'air (par inspection régulière, par exemple). Peut comprendre la propreté de l'installation d'élevage et la lutte contre les nuisibles.</li> </ul>	x	Factures des différents intervenants pour la maintenance et la réparation des équipements. Vérification « en routine » réalisée chaque semaine + Vérification en fin de chaque bande + facture réparation
<p>Entreposer les cadavres d'animaux de manière à prévenir ou à réduire les émissions.</p>	x	Bac équarrissage et congélateur (300 litres).

<b>Réduction de l'azote excrété.</b>				
Afin de réduire l'azote total excrété et, par conséquent, les émissions d'ammoniac, tout en répondant aux besoins nutritionnels des animaux, la MTD consiste à recourir à une alimentation et à une stratégie nutritionnelle faisant appel à une ou plusieurs des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité :</b> respect des niveaux de performance environnementale associés aux MTD indiqués dans le tableau 9 (indépendamment des techniques mises en place)				
MTD 3		Stade	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Réduire la teneur en protéines brutes par un régime alimentaire équilibré en azote, tenant compte des besoins énergétiques et des acides aminés digestibles.	O	X		Apports d'aliment adapté à chaque stade physiologique. Aliment démarrage, croissance et finition.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Alimentation multiphase au moyen d'aliments adaptés aux besoins spécifiques de la période de production.	O	X		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Ajout de quantités limitées d'acides aminés essentiels à un régime alimentaire pauvre en protéines brutes. <i>L'applicabilité peut être limitée lorsque les aliments à faible teneur en protéines ne sont pas économiquement accessibles. Les acides aminés de synthèse ne sont pas utilisables pour la production animale biologique.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	X		
	NA	<input type="checkbox"/>		
d) Utilisation d'additifs autorisés pour l'alimentation animale qui réduisent l'azote total excrété.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	X		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

- **Excrétion azotée**

Selon la méthode de détermination des valeurs d'azote et de phosphore, joindre le fichier de calcul ou remplir ou joindre les résultats des analyses au dossier.  
Reportez les valeurs dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : quantité d'azote excrété par emplacement par an.

Espèce	Performance associée aux MTD (azote total excrété en kg de N/emplacement/an) <sup>1</sup>	Valeurs de l'installation
Poulet de chair	≤ 0,6	0.276

Le calcul a été réalisé en prenant en compte les données moyennes ITAVI.  
Ce calcul sera réalisé chaque année en fonction des données zootechniques de l'élevage.

<sup>1</sup> Les niveaux d'excrétion peuvent ne pas être applicables en production animale biologique.

- **Excrétion du phosphore**

Selon la méthode de détermination des valeurs d'azote et de phosphore, voir le fichier de calcul joint à la fin de cette annexe.

<b>Réduction du phosphore total excrété</b>				
Afin de réduire le phosphore total excrété tout en répondant aux besoins nutritionnels des animaux, la MTD consiste à recourir à une alimentation et à une stratégie nutritionnelle faisant appel à une ou plusieurs des techniques ci-dessous				
<b>Condition de conformité</b> : respect des niveaux de performance environnementale associés aux MTD indiqués dans le tableau 18 (indépendamment des techniques mises en place)				
MTD 4		Stade	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Avez-vous mis en place une alimentation adaptée aux stades de croissance / aux besoins de vos animaux (alimentation multiphase) ?	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Apports d'aliment adapté à chaque stade physiologique.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Utilisez-vous des additifs alimentaires spécifiques permettant une réduction du phosphore excrété ? <i>La phytase peut ne pas être applicable en cas de production animale biologique.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Systématique en volailles
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ? <i>Applicable d'une manière générale, dans les limites des contraintes liées à la disponibilité de phosphates inorganiques très digestibles.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées)</b> : <b>Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

Tableau 2 : quantité de phosphore excrété par emplacement par an.

Espèce	Performance associée aux MTD phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an) <sup>2</sup>	Valeurs de l'installation
Poulet de chair	0.05 – 0.25	<b>0.127</b>

### Gestion de l'eau, de l'énergie et des eaux souillées

<b>Utilisation efficace de l'eau.</b>				
Afin d'utiliser l'eau de façon rationnelle, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une combinaison de techniques est attendu dans les propositions ci-dessous.				
MTD 5		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Tenir un registre de la consommation d'eau.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compteur d'eau dans les bâtiments	Compteur d'eau (type Avitouch) qui permet l'enregistrement des consommations d'eau. Vérification journalière pour voir le bon comportement des animaux.
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Détecter et réparer les fuites d'eau.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments avicoles	Vérification journalière avec visite des bâtiments et vérification approfondie entre chaque bande.
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
c) Utiliser des dispositifs de nettoyage à haute pression pour le nettoyage des hébergements et des équipements.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments avicoles	Utilisation d'un karcher pour lavage des parois, du sol béton de V2.
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
d) Choisir des équipements appropriés (par exemple, abreuvoirs à tétine, abreuvoirs siphonides, bacs à eau), spécifiquement adaptés à la catégorie animale considérée et garantissant l'accès à l'eau (ad libitum).	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments avicoles	Matériel d'abreuvement adapté et permettant un accès à volonté et aisé pour les volailles.
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
a) Vérifier et, si nécessaire, adapter régulièrement le réglage de l'équipement de distribution d'eau.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments avicoles.	Matériel d'abreuvement adapté et vérification journalière du bon réglage des équipements de distribution d'eau
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
b) Réutiliser les eaux pluviales non polluées pour le nettoyage. <i>Peut ne pas être applicable dans les bâtiments existants pour des raisons de coût. L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de biosécurité.</i>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>		

<b>Gestion des eaux souillées</b>				
Afin de réduire la production d'eaux résiduelles, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité :</b> Une combinaison de techniques doit être mise en œuvre.				
MTD 6			Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Maintenir les surfaces souillées de la cour aussi	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Le site d'élevage est

réduites que possible.	N	<input type="checkbox"/>		maintenu en bon état de propreté. Les surfaces souillées sont limitées et font l'objet d'un nettoyage rapide.
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Limiter le plus possible l'utilisation d'eau.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Pour limiter l'utilisation d'eau, l'éleveur utilise un matériel de nettoyage haute pression de type Karscher.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Séparer les eaux de pluie non contaminées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement. <i>Peut ne pas être applicable aux installations existantes.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Séparation du réseau eaux pluviales par le biais de gouttières et fossés drainants, du réseau d'eaux usées.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

### Réduction des émissions d'eaux souillées

Afin de réduire les rejets d'eaux résiduaires dans l'eau, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité :** le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.

MTD 7			Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Évacuer les eaux résiduaires dans un conteneur réservé à cet effet ou dans une fosse à lisier.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Pour le bâtiment V1 d'élevage en terre battue, le lavage du bâtiment s'effectue sur litière.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Traiter les eaux résiduaires.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Épandage des eaux résiduaires, par exemple au moyen d'un système d'irrigation tel qu'un dispositif d'aspersion, un pulvérisateur va-et-vient, une tonne à lisier, un injecteur ombilical. <i>L'applicabilité peut être limitée par la faible disponibilité de terrains appropriés attenants à l'installation d'élevage. Applicable uniquement aux eaux résiduaires dont le faible niveau de contamination est établi.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.				

**Economie d'énergie/utilisation efficace de l'énergie.**

Afin d'utiliser rationnellement l'énergie dans une installation d'élevage, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum est attendu dans les propositions ci-dessus.

MTD 8		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Systèmes de chauffage/refroidissement et de ventilation à haute efficacité. <i>Peut ne pas être applicable aux installations existantes</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant V2		Bâtiment BEBC.
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
b) Optimisation des systèmes de chauffage/refroidissement et de ventilation ainsi que de leur gestion, en particulier en cas d'utilisation de systèmes d'épuration de l'air.	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
c) Isolation des murs, sols et/ou plafonds des bâtiments d'hébergement. <i>Peut ne pas être applicable aux installations fonctionnant en ventilation naturelle et aux installations existantes pour des raisons structurelles.</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants		Bâtiments existants avec mousse de polyuréthane.
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
d) Utilisez-vous un éclairage basse consommation ?	O <input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants		Utilisation d'éclairage basse consommation pour les deux bâtiments
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
e) Utilisez-vous un échangeur de chaleur (air-air/air-eau/air-sol) ? <i>Les échangeurs de chaleur air-sol sont uniquement applicables lorsque l'installation dispose de suffisamment d'espace pour leur mise en place.</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>			Echangeur air/air sur le bâtiment V1
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
f) Utilisez-vous une pompe à chaleur ? <i>Applicabilité limitée à cause de la surface nécessaire lors de l'utilisation de conduits horizontaux.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
g) Récupérez-vous de la chaleur grâce aux sols recouverts de litière chauffés et refroidis (système combideck) ? <i>L'applicabilité dépend de la possibilité d'installer un réservoir de stockage souterrain fermé pour l'eau de refroidissement.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
h) Mise en oeuvre d'une ventilation statique. <i>Non applicable aux installations équipées d'une ventilation centralisée. Peut ne pas être applicable aux installations de volailles lors de la phase initiale d'élevage sauf dans le cas de la production de canards et dans des conditions climatiques extrêmes.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			

## Surveillance et gestion des nuisances

### ➤ Bruit et odeurs

<b>Suivi et gestion des nuisances</b>				
Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions sonores, la MTD consiste à établir et mettre en oeuvre, dans le cadre du système de management environnemental (voir MTD 1), un plan de gestion du bruit comprenant les éléments suivants:				
<b>Condition de conformité</b> : le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous				
MTD 9			Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
Assurez-vous la traçabilité (registre) des remarques formulées par le voisinage concernant les éventuelles nuisances (bruits et odeurs) de vos activités en précisant notamment à chaque fois : la date, les noms des tiers, les origines possibles et les suites données des nuisances ? La MTD 9 n'est applicable que dans les cas où une nuisance sonore est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	i. un protocole décrivant les mesures à prendre et le calendrier; ii. un protocole de surveillance du bruit; iii. un protocole des mesures à prendre pour gérer les problèmes de bruit mis en évidence; iv. un programme de réduction du bruit destiné, par exemple, à mettre en évidence la ou les sources de bruit, à surveiller les émissions sonores, à caractériser la contribution des sources et à mettre en oeuvre des mesures de suppression et/ou de réduction du bruit; v. un relevé des problèmes de bruit rencontrés et des mesures prises pour y remédier, ainsi que la diffusion des informations relatives aux problèmes de bruit rencontrés.	Mise en place d'un registre pour enregistrer les remarques formulées par le voisinage sur les problématiques Bruit et odeurs.  Pas de plaintes enregistrées.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en oeuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

<b>Prévention et/ou réduction des émissions sonores</b>					
Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions sonores, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques suivantes:					
<b>Condition de conformité</b> : Le choix d'une ou plusieurs des techniques suivantes est attendu.					
MTD 10			Bâtiment/ Ouvrage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Maintenir une distance appropriée entre l'unité/ l'installation d'élevage et les zones sensibles.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant		Eloignement des habitations tiers et séparation visuelle avec une haie et boisement en délimitation du site.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

b) Emplacement des équipements. <i>Les niveaux de bruit peuvent être réduits comme suit: i. en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles); ii. en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation; iii. en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Accès direct du bâtiment d'élevage par le biais d'un chemin communal.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
c) Mesures opérationnelles <i>Il s'agit notamment des mesures suivantes: i. fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux, si possible; ii. utilisation des équipements par du personnel expérimenté; iii. renoncement aux activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible; iv. précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien. v. utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible; vi. limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs raclés.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Le site reste interdit au public. Il n'y a pas d'épandage le week-end, ni la nuit. Les camions de livraison ont un accès direct depuis la route communale située près du site.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
d) Équipements peu bruyants. <i>Il s'agit notamment des équipements suivants: i. ventilateurs à haute efficacité, lorsque la ventilation statique n'est pas possible ou pas suffisante; ii. pompes et compresseurs; iii. système de nourrissage permettant de réduire le stimulus pré-ingestif (par exemple, trémies d'alimentation, mangeoires automatiques ad libitum, mangeoires compactes).</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Les animaux restent en totale claustration. Des chaînes d'alimentation assurent un approvisionnement à volonté aux animaux. (idem pour l'eau).
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
e) Dispositifs antibruit. <i>il s'agit notamment des dispositifs suivants: i. réducteurs de bruit; ii. isolation antivibrations; iii. confinement des équipements bruyants (par exemple, broyeurs, convoyeurs pneumatiques); iv. insonorisation des bâtiments.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Bâtiment BEBC pour le bâtiment V2.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Réduction du bruit. <i>Il est possible de limiter la propagation du bruit en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Les animaux restent en totale claustration. Haie existante entre le site et le tiers le plus proche.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

## Poussières

Réduction des émissions des poussières				
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une technique dans les propositions ci-dessous est attendu. A noter qu'une combinaison de techniques est attendue parmi le groupe de propositions a).				
MTD 11		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Réduction de la production de poussière au sein des bâtiments d'élevage.				
1. Utilisez-vous des <i>matériaux</i> grossiers pour les litières ? <i>Paille longue non applicable dans les « systèmes lisier »</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants	Litière à base de copeaux.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2. Appliquer la litière fraîche par une technique entraînant peu d'émissions de poussières (par exemple, à la main);	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants	Ajout de copeaux à la main pendant la durée de l'élevage.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3. Distribuez-vous la nourriture à volonté ? mettre en oeuvre l'alimentation ad libitum	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants	Chaines d'alimentation automatiques
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
4. Distribution d'un aliment humide, de granulés ou, adjonction de corps gras ou de liant dans le cas d'un aliment sec.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
5. Avez-vous des équipements de distribution d'aliment avec des séparateurs de poussières ?	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
6. Conception et mise en œuvre d'une ventilation avec de faibles vitesses d'air en bâtiment. <i>L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de bien-être animal.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b). Utilisez-vous un des systèmes suivants pour diminuer la concentration en poussière dans les bâtiments ?				
1. Brumisation <i>L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de bien-être animal (particulièrement sur certains stades sensibles comme les porcelets et/ou si climats froids et humides). L'applicabilité peut être limitée car la brumisation sur du fumier solide peut générer de fortes émissions ammoniacales.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments existants	Système de brumisation dans le bâtiment d'élevage (appliquée en période estivale)
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2. Pulvérisation d'huile <i>Uniquement applicable aux bâtiments abritant des volailles de plus de 21 jours. L'applicabilité peut être limitée dans les bâtiments d'élevage de poules pondeuses en raison des risques de contamination des équipements présents dans l'abri.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3. Ionisation <i>Peut ne pas être applicable aux installations de porcs et de volailles existantes pour des raisons techniques et/ou économiques.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

c). Utilisez-vous un des systèmes de traitement de l'air ci-dessous ?			
1. Piège à eau <i>Uniquement applicable aux installations équipées d'un système de ventilation avec un tunnel.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
2. Filtre sec <i>Uniquement applicable aux installations d'élevage de volailles équipées d'un système de ventilation avec un tunnel.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
3. Laveur à eau <i>Uniquement applicable dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
4. Laveur acide <i>Uniquement applicable dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
5. Biolaveur <i>Uniquement applicables dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
6. Système de lavage combiné à 2 ou 3 étages <i>Uniquement applicables dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
7. Biofiltre <i>Applicable uniquement dans les installations existantes équipées d'un système de ventilation centralisé. Le biofiltre est uniquement applicable dans des systèmes lisier. La mise en œuvre du biofiltre nécessite un espace conséquent à l'extérieur des bâtiments.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	

➤ **Odeurs**

**MTD 12.** Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les odeurs émanant d'une installation d'élevage, la MTD consiste à établir, mettre en œuvre et réexaminer régulièrement, dans le cadre du système de management environnemental (voir MTD 1), un plan de gestion des odeurs comprenant l'ensemble des éléments suivants:

- i. un protocole décrivant les mesures à prendre et le calendrier;
- ii. un protocole de surveillance des odeurs;
- iii. un protocole des mesures à prendre pour gérer des problèmes d'odeurs mis en évidence;
- iv. un programme de prévention et d'élimination des odeurs destiné à mettre en évidence la ou les sources, à surveiller les émissions d'odeurs (voir MTD 26), à caractériser la contribution des sources et à mettre en œuvre des mesures d'élimination et/ou de réduction des odeurs;
- v. un historique des problèmes d'odeurs rencontrés et des mesures prises pour y remédier, ainsi que la diffusion des informations relatives aux problèmes d'odeurs rencontrés.

La MTD 12 n'est applicable que dans les cas où une nuisance olfactive est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.

⇒ **Aucune nuisance olfactive ou plainte n'a été enregistrée. Absence de lisier.**

**Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs.**

Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les odeurs et/ou les conséquences des odeurs émanant d'une installation d'élevage, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques suivantes:

**Condition de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum dans les propositions ci-dessous est attendu.

MTD 13		Bâtiment/ Ouvrage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Maintenir une distance appropriée entre l'installation d'élevage/l'unité et les zones sensibles. <i>Généralement non applicable aux installations existantes.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les installations		Le bâtiment le plus proche est éloigné de plus de 200 mètres du tiers le plus proche.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA			
b) Utilisez-vous un système d'élevage qui met en place au moins un de principes suivants : -garder les animaux et les surfaces propres et sèches -réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) -retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents -abaisser la vitesse et le flux d'air au-dessus de la surface des effluents -maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière. <i>L'abaissement de la température intérieure peut ne pas être possible pour des raisons de bien-être animal ; Le retrait du lisier par chasse d'eau n'est pas applicable aux bâtiments porcins situés à proximité de zones sensibles. Cf applicabilité pour les bâtiments d'élevage aux BAT n° 30, 31, 32 et 34.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Maintien d'une litière sèche par ajout de copeau.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Optimiser les conditions d'évacuation de l'air des bâtiments d'hébergement par une ou plusieurs des techniques suivantes: — augmentation de la hauteur des sorties d'air (par exemple, sorties d'air au-dessus du niveau du toit, cheminées, évacuation de l'air par le faîtage plutôt que par la partie basse des murs); — augmentation de la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale; — mise en place de barrières extérieures efficaces afin de créer des turbulences dans le flux d'air sortant (par exemple, végétation); — ajout de déflecteurs sur les sorties d'air situées dans la partie basse des murs afin de diriger l'air évacué vers le sol; — dispersion de l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible; — alignement de l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant. <i>L'alignement de l'axe du faîtage n'est pas applicable dans les installations existantes.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
d) Utilisez-vous un des systèmes de traitement de l'air ci-dessous ?	O	<input type="checkbox"/>		

1) Biolaveur					
2) Biofiltre	N	X			
3) Traitement d'épuration d'air à 2-3 étages <i>Cette technique n'est pas nécessairement applicable d'une manière générale en raison de coûts élevés de mise en oeuvre. Applicable aux unités existantes uniquement en cas d'utilisation d'un système de ventilation centralisé. Le biofiltre n'est applicable qu'aux unités à base de lisier. Il faut disposer d'un espace suffisant à l'extérieur du bâtiment d'hébergement pour accueillir l'appareillage de filtration.</i>	NA	<input type="checkbox"/>			
e) Utiliser une ou plusieurs des techniques suivantes pour le stockage des effluents d'élevage ?					
1) Couverture du lisier ou le fumier pendant le stockage <i>Cf applicabilité de la MTD 16.b pour le lisier et MTD 14.b pour le fumier</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	X <input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
2) Installation du stockage en tenant compte de la direction générale du vent ou en adoptant des mesures limitant la vitesse du vent au niveau de la zone de stockage.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	X <input type="checkbox"/>			
3) Réduisez-vous le brassage du lisier à son minimum ?	O	<input type="checkbox"/>			
	N	X <input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Traitez-vous vos effluents avec au moins une des techniques afin de réduire les émissions d'odeurs lors de l'épandage ?					
1) Aération du lisier <i>Cf applicabilité de la MTD 19.d</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	X <input type="checkbox"/>			
2) Compostage du fumier solide <i>Cf applicabilité de la MTD 19. F</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	X <input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
3) Méthanisation <i>Cf applicabilité de la MTD 19. B</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	X <input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
g) Utilisez-vous au minimum une des techniques parmi celles proposées ci-après lors de l'épandage ?					
1) Epandeur à pendillards, enfouisseur ou injecteur pour l'épandage du lisier <i>Cf applicabilité de la MTD 21.b, de la MTD 21.c ou de la MTD 21.d</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	X <input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
2) Incorporation du fumier le plus rapidement possible <i>Cf applicabilité de la MTD 22</i>	O	X <input type="checkbox"/>			Enfouissement aussitôt après épandage sous 4 heures.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

## Emissions liées au stockage des effluents de l'installation IED

### ➤ Stockage des fumiers/des effluents solides

<b>Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des fumiers/des effluents solides<sup>3</sup>.</b>			
Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant du stockage des effluents d'élevage solides, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous:			
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous			
MTD 14		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Lors de la mise en tas des effluents solides, réduire le rapport entre la surface d'émission et le volume du tas d'effluents d'élevage solides.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage en bennes et évacuation vers un composteur. Le reste est stocké en tas au champ.
	NC		
	NA		
b) Couvrez-vous le/ les tas de effluents d'élevage solides ? <i>Généralement applicable si les effluents solides sont séchés ou pré-séchés dans le bâtiment d'élevage. Peut ne pas être applicable si ajout fréquent d'effluent sur le tas.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Couverture des tas avec un lit de paille.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA		
c) Stocker les effluents d'élevage solides dans un hangar.	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NA		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) :</b> -Additifs microbiens en vue de réduire l'émission d'ammoniac au stockage (validation non réalisée à ce stade)	O	<input type="checkbox"/>	
	N		
	NA		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			

**Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des fumiers ou effluents solides.<sup>4</sup>**

Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions dans le sol et les rejets dans l'eau résultant du stockage des effluents d'élevage solides, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué:

**Conditions de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum dans l'ordre de priorité suivant est attendu dans les propositions ci-dessous.

MTD 15		Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Stocker les effluents d'élevage solides séchés dans un hangar.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
b) Utiliser un silo en béton pour le stockage des effluents d'élevage solides.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
c) Stocker les effluents d'élevage solides sur une aire imperméable équipée d'un système de drainage et d'un réservoir de collecte des jus d'écoulement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
d) Choisir une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir les effluents d'élevage pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
e) Stocker les effluents d'élevage solides en tas au champ, à l'écart des cours d'eau de surface et/ou souterrains susceptibles de recueillir le ruissellement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Stockage des fumiers restants au champ sur une surface épandable.
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			

### Réduction des émissions dans l'air lors du stockage du lisier en fosse

Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant d'une fosse à lisier, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité :** Le choix de deux techniques est attendu parmi a), b) ou c).

*Nota :* la technique a) nécessite une combinaison d'au moins 2 techniques parmi 1), 2) et 3) pour être considérée comme mise en œuvre. La technique b) nécessite la mise en œuvre d'au moins l'une des 2 techniques 1) ou 2) pour être considérée comme mise en œuvre.

MTD 16		Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Conception et gestion appropriées de la fosse à lisier, par une combinaison des techniques suivantes:				
1) réduction du rapport entre la surface d'émission et le volume de la fosse à lisier <i>Peut ne pas être applicable aux ouvrages existants</i> <i>Des fosses excessivement hautes peuvent ne pas être validées pour des raisons de coût et de sécurité</i>	O	<input type="checkbox"/>	Calcul du ratio surface/volume – si ratio inférieur à 1, MTD 16 a1 validée	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2) réduire la vitesse du vent et les échanges d'air à la surface du lisier en maintenant un plus faible niveau de remplissage de la fosse <i>Peut ne pas être applicable aux ouvrages existants.</i>	O	<input type="checkbox"/>	Validée si le volume de la fosse a été calculé avec une hauteur de garde de 50 cm – uniquement valable pour les fosses non couvertes.	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3) réduire le plus possible l'agitation du lisier.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Couvrir la fosse à lisier. À cet effet, il est possible d'utiliser une des techniques suivantes:				
1) Couverture rigide	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 3 commune « couverture rigide »	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
2) Couverture souple <i>Non applicable dans les zones où les conditions climatiques dominantes peuvent compromettre les couvertures souples</i>	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 4 commune « couvertures souple et flottante »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3) couvertures flottantes, telles que: — balles en plastique; — matériaux légers en vrac; — couvertures souples flottantes; — plaques géométriques en plastique; — couvertures gonflables; — croûte naturelle; — paille.	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 4 commune « couvertures souple et flottante »	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		

c) Acidifiez-vous le lisier ?	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
<p><i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i></p> <p><b>Pas de production de lisier.</b></p>					

**Réduction des émissions dans l'air lors du stockage du lisier en lagune.**  
Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant d'une fosse à lisier à berges en terre (lagune), la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.  
**Condition de conformité : la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous..**

MTD 17		Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Réduire le plus possible l'agitation du lisier.	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 2 « commune effluents »	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
b) Recouvrir la lagune d'une couverture souple et/ou flottante constituée par exemple de: — feuilles en plastique souples; — matériaux légers en vrac; — croûte naturelle; — paille. <i>Les feuilles en plastique ne sont pas nécessairement applicables aux grandes lagunes en raison de contraintes structurales. La paille et les matériaux légers en vrac ne sont pas nécessairement applicables aux grandes lagunes où l'action du vent empêche de maintenir toute la surface de la lagune couverte. Les matériaux légers en vrac ne sont pas applicables aux lisiers qui croûtent naturellement. L'agitation du lisier lors du brassage, du remplissage et de la vidange peut exclure l'utilisation de certaines matières flottantes qui sont susceptibles d'entraîner une sédimentation et une obstruction des pompes. Le croûtage naturel n'est pas nécessairement applicable dans les régions à climat froid ni au lisier à faible teneur en matière sèche. Le croûtage naturel n'est pas applicable aux fosses dans lesquelles le brassage, le remplissage et/ou le déversement du lisier rendent la croûte naturelle instable.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		

*Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.*

*Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.*

**L'élevage n'est pas concerné par cette MTD : il n'y a pas de production de lisier.**

## Stockage du lisier

<b>Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte et le pompage du lisier d'une fosse et/ou d'une lagune <sup>5</sup></b> Afin de prévenir les émissions dans le sol et les rejets dans l'eau résultant de la collecte, du transport par conduites et du stockage du lisier en fosse et/ou en lagune, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.					
<b>Condition de conformité : Le choix d'une combinaison de techniques au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.</b>					
MTD 18			Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Utilisez-vous un ouvrage de stockage résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ? ®	O	<input type="checkbox"/>		Fiche 2 « commune effluents »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
b) Choix d'une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir le lisier pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
c) Construction d'installations et d'équipements étanches pour la collecte et le transfert de lisier (par exemple, puits, canaux, collecteurs, stations de pompage).	O	<input type="checkbox"/>		Fiche 2 » « commune effluents »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
d) Stockage du lisier dans des lagunes dont le fond et les parois sont imperméables, par exemple tapissées d'argile ou d'un revêtement plastique.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
e) Installation d'un système de détection des fuites consistant, par exemple, en une géomembrane, une couche de drainage et un système de conduits d'évacuation. <i>Uniquement applicable aux nouvelles installations.</i>	O	<input type="checkbox"/>		Fiche 2 commune effluents »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Vérification de l'intégrité structurale des ouvrages de stockage au moins une fois par an.	O	<input checked="" type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>					
<b>Pas de production de lisier.</b>					

## Traitement des effluents

<b>Réduction des émissions dans l'eau et l'air, d'azote, de phosphore, d'odeurs et de pathogènes.</b> En cas de traitement des effluents d'élevage dans l'installation d'élevage, afin de réduire les émissions d'azote et de phosphore ainsi que les odeurs et les rejets d'agents microbiens pathogènes dans l'air et dans l'eau, et de faciliter le stockage et l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à traiter les effluents par une ou plusieurs des techniques ci-dessous.			
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.			
MTD 19		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Séparation mécanique du lisier, notamment par: —presse à vis; —décanteur-séparateur centrifuge; —coagulation-floculation; —séparation par tamis; —presse filtrante.	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>	Fiche 2 « commune effluents »	
b) Méthanisez-vous vos effluents ? <i>Peut ne pas être applicable pour des raisons économiques de mise en œuvre.</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		
c) Utilisez-vous un tunnel externe de séchage des effluents solides ? <i>Uniquement applicables aux effluents solides issus des bâtiments de poules pondeuses. Non applicables aux bâtiments sans tapis de collecte</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		
d) Réalisez-vous une aération du lisier ? <i>Seulement applicable lorsqu'il est nécessaire de réduire les pathogènes et les odeurs avant épandage. Dans les climats froids, il peut ne pas être possible de maintenir un niveau d'aération suffisant pendant l'hiver.</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		
e) Traitez-vous votre lisier par nitrification/dénitrification ? <i>Non applicable aux nouvelles exploitations. Seulement applicable aux exploitations existantes quand la réduction de l'azote est nécessaire par manque de surface disponible pour l'épandage.</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		
f) Compostez-vous vos effluents ? - les andains font l'objet d'au minimum deux retournements ou d'une aération forcée, - la température des andains est supérieure à 55 °C pendant quinze jours ou à 50 °C pendant six semaines. <i>Applicable si fumier/(effluents solides) ne peut pas être transporté pour épandage à un coût raisonnable, si la surface disponible pour l'épandage insuffisante et que la réduction de la quantité d'azote et de phosphore s'impose et si assez d'espace pour formation des andains.</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>L'élevage est non concerné par cette MTD : il n'y a pas de traitement des effluents sur site.</b>			

## Epandage

**MTD 20. Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les rejets d'azote, de phosphore et d'agents microbiens pathogènes dans le sol et l'eau qui résultent de l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à appliquer toutes les techniques ci-dessous.**

MTD 20		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Prenez-vous en compte des aspects suivants pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage ? -type de sol -pente -conditions climatiques -drainage et irrigation du champ, -assolement, -ressources hydriques et eaux protégées	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir détail dans l'étude d'impact du dossier d'autorisation et au niveau du plan d'épandage qui a été réalisé en prenant en compte l'étude de sol. Respect du code des bonnes pratiques et du programme d'action en zone vulnérable.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
b) Maintenir une distance suffisante entre les champs faisant l'objet de l'épandage d'effluents d'élevage (en laissant une bande de terre non traitée) et: 1. les zones où il existe un risque de ruissellement dans un cours d'eau, une source, un forage, etc.; 2. les propriétés voisines (haies comprises).	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Respect du plan d'épandage et des distances réglementaires Exportation des fumiers de volailles à plus de 90 %
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
c) Éviter l'épandage d'effluents d'élevage lorsque le risque de ruissellement est élevé. En particulier, ne pas épandre d'effluents d'élevage lorsque: 1. le champ est inondé, gelé ou couvert de neige; 2.l'état du sol (par exemple, saturation d'eau ou tassement), combiné à la pente du champ et/ou au drainage du terrain, est tel que le risque de ruissellement ou de drainage est élevé; 3. le ruissellement est prévisible du fait des précipitations attendues.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Respect du calendrier d'épandage et du code des bonnes pratiques et pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité....
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
d) Adapter le taux d'épandage des effluents d'élevage en fonction de la teneur en azote et en phosphore des effluents d'élevage et compte tenu des caractéristiques du sol (teneur en nutriments, par exemple), des besoins des cultures saisonnières et des conditions météorologiques ou de l'état du terrain qui sont susceptibles de provoquer un ruissellement.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Un cahier d'épandage est tenu par l'exploitant et les apports sont réalisés en fonction des besoins des cultures sans surfertilisation. Dimensionnement du plan d'épandage pour respecter l'équilibre de la fertilisation. L'exportation des fumiers fait l'objet de bordereau.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
e) Synchroniser l'épandage des effluents d'élevage avec la demande en éléments nutritifs des cultures.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Epandage des effluents en respect du calendrier d'épandage et des besoins des cultures.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
f) Inspecter à intervalles réguliers les champs faisant l'objet d'un épandage à la recherche de signes de ruissellement et prendre les mesures appropriées en cas de besoin.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Epandage des eaux de lavage en quantité limitée. Pas de production de lisier.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
g) Garantir un accès adéquat à l'installation de stockage des effluents d'élevage et veiller à ce que le chargement des effluents puisse se faire efficacement, sans pertes.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage au champ facilement accessible.
	N	<input type="checkbox"/>	

	NA	<input type="checkbox"/>		
h) Vérifier que les machines d'épandage des effluents d'élevage sont en état de fonctionnement et réglées sur le taux d'épandage approprié.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Vérification du matériel au préalable de son utilisation et entretien régulier.
	N	<input type="checkbox"/>		

**MTD 21. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant de l'épandage de lisier, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.**

MTD 21		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
c) Dilution du lisier, suivie de techniques telles qu'une irrigation à basse pression. <i>Non applicable aux cultures destinées à être consommées crues en raison du risque de contamination. Non applicable lorsque le type de sol ne permet pas une infiltration rapide du lisier dilué dans le sol. Non applicable lorsque les cultures ne nécessitent pas d'irrigation. Applicable aux parcelles aisément reliées à l'installation d'élevage par canalisations.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
d) Rampe à pendillards, en appliquant une ou plusieurs des techniques suivantes: 1. tube traîné; 2. sabot traîné. <i>L'applicabilité peut être limitée lorsque la teneur en paille du lisier est trop élevée ou lorsque sa teneur en matière sèche est supérieure à 10 %. Le sabot traîné n'est pas applicable aux cultures arables plantées en rangs serrés.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
e) Injecteur (sillon ouvert). <i>Non applicable sur sols compactés, peu profonds ou caillouteux où il est difficile de réaliser une pénétration uniforme. L'applicabilité peut être limitée lorsque les machines sont susceptibles d'endommager les cultures.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
f) Enfouisseur (sillon fermé). <i>Non applicable sur sols compactés, peu profonds ou caillouteux où il est difficile de réaliser une pénétration uniforme et une fermeture efficace des sillons. Non applicable pendant la croissance des cultures. Non applicable sur les prairies, sauf en cas de conversion en terres arables ou lors du réensemencement.</i>	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
e) Acidification du lisier.	O	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	

**Pas d'épandage de lisier**

**MTD 22. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant de l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à incorporer les effluents dans le sol dès que possible.**

Description Les effluents d'élevage épandus sur le sol sont incorporés dans celui-ci soit par labour, soit au moyen d'autres équipements agricoles tels que des herbes à dents ou à disques, en fonction du type et de l'état du sol. Les effluents d'élevage sont totalement mélangés avec le sol ou enfouis.

→ Les fumiers de volailles sont exportés vers un composteur à plus de 90 %.  
Les fumiers de volailles restants sont enfouis immédiatement après épandage sous 4 heures.

**MTD 23. Afin de réduire les émissions d'ammoniac résultant du processus de production global de l'élevage de volailles, la MTD consiste à estimer ou calculer la réduction globale des émissions d'ammoniac obtenue, sur l'ensemble du processus de production, par l'application des MTD mises en oeuvre dans l'installation d'élevage.**

→ L'émission d'ammoniac des systèmes avec litière est fortement dépendante de l'entretien de la surface de la litière. Des ajouts fréquents de copeaux ou paille permettent d'éviter une augmentation du taux d'humidité et donc des émissions d'ammoniac. Cette pratique associée aux différentes MTD mises en place permet de limiter les émissions. Chaque année, les émissions d'ammoniac seront calculées afin de vérifier que les MTD permettent de maintenir un niveau d'émission réduit.

Les tableaux ci-dessous détaillent les émissions en comparaison avec un élevage standard.

**SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE**

	Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	Protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O)	Méthane (CH <sub>4</sub> )	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM <sub>10</sub> )
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	2 412				
Stockage	93				
Epandage (sur terres en propre)	29				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	4 922				
Parcours	-				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>2 534</b>	<b>88</b>	<b>38</b>	<b>2 032</b>	<b>1 016</b>
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

**ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)**

	Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	Protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O)	Méthane (CH <sub>4</sub> )	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM <sub>10</sub> )
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	2 814				
Stockage	2 711				
Epandage (sur terres en propre)	1 678				
Parcours	-				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>7 204</b>	<b>373</b>	<b>958</b>	<b>2 903</b>	<b>1 451</b>

### Stratégies alimentaires pour réduire les rejets de nutriments

Dans ce chapitre, l'objectif est de comparer les MTD (meilleures techniques disponibles définies par le BREF) aux techniques alimentaires mises en œuvre et aux modalités de détermination et de suivi des quantités d'azote et de phosphore excrétés.

<b>Détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétées par catégorie animale</b>			
<i>Condition de conformité : La MTD consiste à surveiller, par une des techniques suivantes et au moins à la fréquence indiquée, l'azote total et le phosphore total excrétés dans les effluents d'élevage. Nota : cette évaluation est à réaliser une fois par an.</i>			
<b>MTD 24</b>			<b>Aide à la compréhension des techniques</b>
			<b>Eléments d'appréciation</b>
a) Calcul, au moyen d'un bilan massique de l'azote et du phosphore basé sur la prise alimentaire, la teneur en protéines brutes du régime alimentaire, le phosphore total et les performances des animaux.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Calcul du BSR VOLAILLES
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
b) Estimation des quantités d'azote total et du phosphore total excrétés à partir de l'analyse des effluents.	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées/Aucune à ce stade) :</b> Utilisation de données forfaitaires pour déterminer les quantités d'azote excrété pour les espèces/catégories figurant dans l'acte ICPE mais non élevées en pratique	O	<input type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			

## Modes de logement « volailles », évaluation et suivi des émissions d'ammoniac

Les éléments (calculs, Facteurs d'Emissions, mesures) sur lesquels sont basés l'évaluation des émissions de NH<sub>3</sub> des bâtiments d'élevage doivent être joints au dossier pour permettre une vérification de la cohérence des résultats par l'inspection.

<b>Méthode utilisée pour la détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère</b>				
<b>Condition de conformité</b> : Le choix d'une technique est attendu parmi les propositions ci-dessous. Nota : Cette évaluation est à réaliser une fois par an.				
<b>MTD 25</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
a) Estimation, au moyen d'un bilan massique basé sur l'excrétion et sur l'azote (ou l'azote ammoniacal) total présent à chaque étape de la gestion des effluents d'élevage	O <input checked="" type="checkbox"/>			<b>Calcul du BRS Volailles et du GERE</b>
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
b) Calcul, par mesure de la concentration d'ammoniac et du débit de renouvellement d'air selon la méthode ISO ou des méthodes spécifiées par les normes nationales ou internationales ou par d'autres méthodes garantissant des données de qualité scientifique équivalente. <i>Uniquement applicable pour le calcul des émissions d'ammoniac émis par les bâtiments d'élevage. Non applicable aux installations équipées d'un système de traitement de l'air (se reporter à la MTD 28) Peut ne pas être applicable pour des raisons économiques.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
c) Estimation à partir des facteurs d'émission.	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) :</b> <b>Aucune à ce stade</b>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

Les calculs du BSR et du GERE seront réalisés chaque année.

**MTD 26.** La MTD consiste à surveiller périodiquement les odeurs. *Description* La surveillance des odeurs peut être réalisée en appliquant: — les méthodes prescrites par les normes EN (par exemple, détermination de la concentration des odeurs par olfactométrie dynamique selon la norme EN 13725). — En cas de recours à d'autres méthodes pour lesquelles il n'y a pas de normes EN disponibles (par exemple, mesure ou estimation de l'exposition aux odeurs, estimation de l'impact des odeurs), il convient de se référer aux normes ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données de qualité scientifique équivalente.

La MTD 26 n'est applicable que dans les cas où une nuisance olfactive est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.

**MTD 26 : pas de nuisance olfactive constatée. Le fumier de volailles sera exporté à plus de 95 % vers un composteur aussitôt après curage.**

<b>Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage.</b>				
<i>Critère de conformité : la mise en œuvre d'une technique est attendue.</i>				
MTD 27		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Calcul, par mesure de la concentration de poussières et du débit de renouvellement d'air selon les méthodes spécifiées par les normes EN ou par d'autres méthodes (ISO ou normes nationales ou internationales) garantissant des données de qualité scientifique équivalente. (une fois par an) ?	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Estimez-vous les émissions de poussières à l'aide de facteurs d'émission une fois par an ?	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment existant	Déclaration des émissions polluantes via GERP
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées<sup>o</sup>) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

<b>Mesure des émissions d'ammoniac ou de poussières au sein des bâtiments d'élevage équipés de systèmes de traitement de l'air.</b>				
<i>Critère de conformité : la mise en œuvre des deux techniques est attendue.</i>				
MTD 28		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Vérifiez-vous les performances du système de traitement de l'air en mesurant les concentrations en ammoniac, les odeurs et ou les poussières à l'aide de méthodes fiables/approuvées (une fois) ? <i>Non applicable si un même équipement a été testé dans des conditions opérationnelles et un mode d'élevage similaires.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Contrôlez-vous quotidiennement le bon fonctionnement du système de traitement de l'air ? (Enregistrement et le suivi des paramètres opérationnels représentatifs du type de laveur utilisé ou en utilisant des alarmes.)	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				
<b>L'élevage n'est pas concerné par cette MTD : il n'y a pas de traitement de l'air.</b>				

<b>MTD 29. La MTD consiste à surveiller les paramètres de procédé suivants, au moins une fois par an.</b>			
<b>Condition de conformité : l'application de l'ensemble des techniques est attendue.</b>			
<b>MTD 29</b>		<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Consommation d'eau. <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures. Il est possible de surveiller séparément les principaux procédés consommateurs d'eau dans les bâtiments d'hébergement (nettoyage, alimentation, etc. Cette surveillance séparée n'est pas nécessairement applicable aux installations d'élevage existantes, en fonction de la configuration du réseau de distribution d'eau...</i>	<b>X</b>		Compteur d'eau et factures. Relevés journaliers.
Consommation d'électricité <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures. La consommation d'électricité des bâtiments d'hébergement est surveillée séparément de celle des autres unités de l'installation d'élevage. Il est possible de surveiller séparément les principaux procédés consommateurs d'électricité (chauffage, ventilation, éclairage, etc.). Cette surveillance séparée n'est pas nécessairement applicable aux installations d'élevage existantes, en fonction de la configuration du réseau électrique</i>	<b>X</b>		Compteur et factures.
Consommation de combustible <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures.</i>	<b>X</b>		Factures
Nombre d'animaux entrants et sortants, y compris naissances et décès, le cas échéant. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des registres existants.</i>	<b>X</b>		Bordereau de livraison d'entrée et sortie
Consommation d'aliments. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des factures ou des registres existants.</i>	<b>X</b>		Bordereau de livraison et facture
Production d'effluents d'élevage. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des registres existants.</i>	<b>X</b>		Cahier d'épandage et bordereau d'exportation

<b>Réduction des émissions de NH<sub>3</sub> au bâtiment</b>				
<i>Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant de chaque bâtiment d'hébergement de poulets de chair, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.</i>				
<b>MTD 32</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Litière profonde/épaisse et sol solide</b></li> </ul>				
a) Associez-vous un système de ventilation forcée à un mode d'abreuvement qui ne fuit pas /anti-fuites?	O	<b>X</b>	Bâtiments existants	Ventilation dynamique avec une alimentation en eau qui est assurée par des pipettes avec récupérateur ou godets.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Utilisez-vous la recirculation de l'air intérieur pour le séchage forcé de la litière ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la hauteur sous plafond. Peut ne</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<b>X</b> <input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

<i>pas être applicable dans les climats chauds, dépend de la température intérieure.</i>					
c) Associez-vous un système de ventilation naturelle à un mode d'abreuvement qui ne fuit pas /anti-fuites ? <i>La ventilation naturelle peut ne pas être applicable durant les premiers stades d'élevage et dans des conditions climatiques extrêmes.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<b>Système de plancher à étage</b>					
d) Est-ce que la litière est collectée sur un tapis et soumise à un séchage forcé ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la hauteur des murs de l'enclos.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>Système Combideck (plancher chauffant associé à de la géothermie)</b>					
e) Est-ce que le sol de votre bâtiment est chauffé et refroidi ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la possibilité d'installer un réservoir de stockage clos enterré pour les eaux circulantes</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
f) Utilisation d'un système d'épuration d'air tel que: 1. laveur d'air à l'acide; 2. système d'épuration d'air double ou triple; 3. biolaveur (ou biofiltre);  <i>Uniquement applicable aux installations existantes en ventilation centralisée. Peut ne pas être applicable aux bâtiments existants à cause des coûts de mise en place.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

➤ **Poulets de chair (Pour les animaux allant jusqu'à un poids final de 2,5 kg)**

*Emissions d'ammoniac par emplacement par an*

NEA-MTD (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) <sup>6</sup>	Tous bâtiments
≤ 0,08	0,033

L'élevage n'est pas concerné par la MTD 33 : pas d'élevage de canards

L'élevage n'est pas concerné par la MTD 34 : l'élevage n'est pas IED avec l'élevage uniquement de dindes.

## RAPPORT DE BASE

En plus des pièces ci-avant relatives au fonctionnement de vos installations, vous devez fournir un état des lieux représentatifs de l'état de pollution du sol et des eaux souterraines au droit de vos installations soumises à la rubrique 3660 et de leurs installations connexes. Le document à fournir s'intitule « rapport de base » sauf à justifier que celui-ci n'est pas nécessaire en répondant aux questions suivantes.

Répondez aux questions ci-dessous pour savoir si vous êtes soumis ou pas à l'obligation de fournir un rapport de base.

	Oui	Non
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	<input type="checkbox"/>	X
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	<input type="checkbox"/>	X
Est-ce que vous utilisez des détergents qui ne sont pas biodégradables (se référer au point 12 des FDS des produits concernés) ?	<input type="checkbox"/>	X
Est-ce que les détergents peuvent être utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	<input type="checkbox"/>	X

**Si vous avez répondu non aux 4 questions ci-avant, vous n'êtes pas soumis à la rédaction du rapport de base. Cette partie du document tient lieu dans ce cas de justificatif de non remise du rapport de base.**

## BRS V1 Poulets



Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production		Poulet conventionnel	
Références Zootechniques		Données annualisées de l'élevage	
Poids final moyen (kg)		1,88	
Poids du poussin (kg)		0,04	
Gain de poids (kg)		1,84	
Poids moyen des morts (kg)		0,94	
Mortalité (%)		4,38%	
IC		1,818	
Aliment ingéré (kg)		3,35	
Densité (animaux/m²)		24,16	
Nbre de bandes/an		6,50	
Alimentation - Composition alimentaire		Données annualisées de l'élevage	
Taux de MAT de l'aliment (%)		18,10	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		5,80	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		0,00	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		0,00	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		0,00	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		0,00	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N		0,042	0,276
P2O5		0,019	0,127
K2O		-0,013	-0,086
CaO		-0,031	-0,204
Cu		0,000	0,000
Zn		0,000	0,000
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière		Paille + copeaux	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)		0	0
Gestion des déjections			
Répartition au bâtiment (%)			100
Répartition sur le parcours (%)			0
Type d'effluent produit dans le bâtiment		Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N		0,025	0,160
P2O5		0,019	0,127
K2O		-0,013	-0,086
CaO		-0,031	-0,204
Cu *(en mg)		0,000	0,000
Zn *(en mg)		0,000	0,000

## BRS V2 Poulets



Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production		Poulet conventionnel	
Références Zootechniques		Données annualisées de l'élevage	
Poids final moyen (kg)		1,88	
Poids du poussin (kg)		0,04	
Gain de poids (kg)		1,84	
Poids moyen des morts (kg)		0,94	
Mortalité (%)		4,38%	
IC		1,818	
Aliment ingéré (kg)		3,35	
Densité (animaux/m²)		24,16	
Nbre de bandes/an		6,50	
Alimentation - Composition alimentaire		Données annualisées de l'élevage	
Taux de MAT de l'aliment (%)		18,10	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		5,80	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		0,00	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		0,00	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		0,00	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		0,00	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N		0,042	0,276
P2O5		0,019	0,127
K2O		-0,013	-0,086
CaO		-0,031	-0,204
Cu		0,000	0,000
Zn		0,000	0,000
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière		Paille + copeaux	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m²)		0	0
Gestion des déjections			
Répartition au bâtiment (%)			100
Répartition sur le parcours (%)			0
Type d'effluent produit dans le bâtiment		Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N		0,025	0,160
P2O5		0,019	0,127
K2O		-0,013	-0,086
CaO		-0,031	-0,204
Cu *(en mg)		0,000	0,000
Zn *(en mg)		0,000	0,000

